

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL AU 1555, RUE DE L'ÉCOLE À CARIGNAN LE **13 AVRIL 2026**, À **18 H 30**.

**Sont présents :** M. Patrick Marquès, maire  
Mme Édith Labrosse, conseillère  
M. Luc Laforge, conseiller  
M. Yves Gaudet, conseiller  
Mme Diane Morneau, conseillère  
M. Frédéric Martineau, conseiller  
M. Daniel St-Jean, conseiller  
Me Ève Poulin, Directrice des affaires juridiques et greffière  
Mme Paméla Nantel, Directrice générale

### **ORDRE DU JOUR**

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
- 2 VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET QUORUM
- 3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 RESSOURCES HUMAINES
  - 4.1 Embauche - Directeur (trice) des communications et de l'expérience citoyenne
- 5 RÉGLEMENTATION
  - 5.1 Dépôt - Certificat de la tenue de registre - Règlement d'emprunt 568 (2026) autorisant les travaux de réfection du chemin Brunelle décrétant une dépense et un emprunt à long terme n'excédant pas 3 708 000 \$
  - 5.2 Dépôt - Certificat de la tenue de registre - Règlement d'emprunt 569 (2026) autorisant les travaux de pavage de chaussée pour l'année 2026 décrétant une dépense et un emprunt à long terme n'excédant pas 1 024 000 \$
- 6 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 7 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

### **1 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Monsieur Patrick Marquès maire et déclare la séance extraordinaire ouverte, il est 18 h 41.

## **2 VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET QUORUM**

Me Ève Poulin, greffière, constate les présences et le quorum.

Conformément à l'article 316 alinéa 3 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, Me Ève Poulin, greffière, dépose au conseil l'avis écrit signé de la part de Monsieur Frédéric Martineau transmis et reçu le 13 avril 2026.

Le conseil municipal prend acte du dépôt par la greffière de la lettre de démission de Monsieur Frédéric Martineau à titre de conseiller municipal du district numéro 5.

**26-04-162**

## **3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire tel que soumis.

## **4 RESSOURCES HUMAINES**

**26-04-163**

### **4.1 Embauche - Directeur (trice) des communications et de l'expérience citoyenne**

CONSIDÉRANT le processus de sélection pour combler le poste de Directeur des communications et de l'expérience citoyenne à la Ville de Carignan ;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Yves Gaudet et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER Pascal Boulay-Cotton à titre de Directeur des communications et de l'expérience citoyenne ;

QUE cette embauche soit effective en date du 5 mai 2026;

QUE son salaire soit fixé 103% de l'échelon 8 de la classe 2 de la Politique administrative et salariale du personnel cadre 2020-2025;

QU'IL bénéficie de 4 semaines de vacances en date du 1er mai 2026;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement aux dépenses et engagements susmentionnés au poste budgétaire 02-130-30-141.

## **5 RÉGLEMENTATION**

### **5.1 Dépôt - Certificat de la tenue de registre - Règlement d'emprunt 568 (2026) autorisant les travaux de réfection du chemin Brunelle décrétant une dépense et un emprunt à long terme n'excédant pas 3 708 000 \$**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le Conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt, par la greffière, du certificat de la tenue de registre concernant le Règlement d'emprunt 568 (2026) autorisant les travaux de réfection du chemin Brunelle décrétant une dépense et un emprunt à long terme n'excédant pas 3 708 000 \$.

### **5.2 Dépôt - Certificat de la tenue de registre - Règlement d'emprunt 569 (2026) autorisant les travaux de pavage de chaussée pour l'année 2026 décrétant une dépense et un emprunt à long terme n'excédant pas 1 024 000 \$**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt, par la greffière, du certificat de la tenue de registre concernant le Règlement d'emprunt 569 (2026) autorisant les travaux de pavage de chaussée pour l'année 2026 décrétant une dépense et un emprunt à long terme n'excédant pas 1 024 000 \$.

## **6 PÉRIODE DE QUESTIONS**

26-04-164

## **7 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

QUE la séance extraordinaire soit levée à 18 h 43.

\_\_\_\_\_  
Patrick Marquès  
Maire

\_\_\_\_\_  
Me Ève Poulin  
Greffière